

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	8 février 2024
Numéro	24.114	Heure	9h31

Auteur-e(-s) : Clarence Chollet	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Protection de l'intégrité sexuelle des élèves et sensibilisation déontologique des enseignant-e-s	
Contenu : Nous prions le Conseil d'État d'adresser un rapport au Grand Conseil faisant état des pistes d'amélioration envisagées afin de renforcer la protection de l'intégrité sexuelle des élèves. Dans le cadre de ce rapport, les points suivants seront notamment étudiés : <ul style="list-style-type: none">– la pertinence de légiférer sur l'interdiction, pour les enseignant-e-s des établissements de formation accueillant des élèves en âge de fréquenter le secondaire II de notre canton, d'entretenir des rapports sexuels avec leurs élèves ;– l'organisation périodique d'une sensibilisation du corps enseignant neuchâtelois sur les questions déontologiques en milieu scolaire et de formation ;– l'opportunité de rendre obligatoire l'adoption d'un code de conduite au sein des établissements de formation du canton ;– par analogie, de mener les mêmes réflexions dans le cadre des apprentissages afin que les apprentis soient également protégés sur leur lieu de travail, y compris dans les entreprises privées.	
Développement (obligatoire) : L'actualité de notre canton et des cantons voisins est là pour nous le rappeler : la déontologie en milieu scolaire, notamment la nature des rapports entre enseignant-e-s et élèves, est un sujet malheureusement encore sensible. Nous sommes persuadés que les autorités politiques et les directions d'établissement scolaire ne le prennent pas à la légère, mais il nous semble important de mener une réflexion au niveau cantonal sur les pistes d'amélioration en vue d'une meilleure protection de l'intégrité sexuelle des élèves. Il est notamment utile de clarifier la situation actuelle et d'étudier la pertinence de faire figurer explicitement dans la loi adéquate l'interdiction pour les enseignant-e-s des établissements scolaires cantonaux d'entretenir des relations sexuelles avec leurs élèves.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Clarence Chollet		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niel Smith	Adriana Ioset	Sarah Blum
Emile Blant	Marina Schneeberger	Jean-Marie Rotzer
Barbara Blanc	Yves Pessina	Brigitte Neuhaus
Armin Kapetanovic	Stéphanie Skartsounis	Manon Roux

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	8 février 2024
Numéro	24.114	Heure	9h31

Auteur-e(-s) : Clarence Chollet	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Protection de l'intégrité sexuelle des élèves et sensibilisation déontologique des enseignant-e-s	
Contenu : Nous prions le Conseil d'État d'adresser un rapport au Grand Conseil faisant état des pistes d'amélioration envisagées afin de renforcer la protection de l'intégrité sexuelle des élèves. Dans le cadre de ce rapport, les points suivants seront notamment étudiés : <ul style="list-style-type: none">– la pertinence de légiférer sur l'interdiction, pour les enseignant-e-s des établissements scolaires du secondaire II de notre canton, d'entretenir des rapports sexuels avec leurs élèves ;– l'organisation périodique d'une sensibilisation du corps enseignant neuchâtelois sur les questions déontologiques en milieu scolaire et de formation ;– l'opportunité de rendre obligatoire l'adoption d'un code de conduite au sein de tous les établissements scolaires du canton.	
Développement (obligatoire) : L'actualité de notre canton et des cantons voisins est là pour nous le rappeler : la déontologie en milieu scolaire, notamment la nature des rapports entre enseignant-e-s et élèves, est un sujet malheureusement encore sensible. Nous sommes persuadés que les autorités politiques et les directions d'établissement scolaire ne le prennent pas à la légère, mais il nous semble important de mener une réflexion au niveau cantonal sur les pistes d'amélioration en vue d'une meilleure protection de l'intégrité sexuelle des élèves. Il est notamment utile de clarifier la situation actuelle et d'étudier la pertinence de faire figurer explicitement dans la loi adéquate l'interdiction pour les enseignant-e-s des établissements scolaires cantonaux d'entretenir des relations sexuelles avec leurs élèves.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Clarence Chollet		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Niel Smith	Adriana Ioset	Sarah Blum
Emile Blant	Marina Schneeberger	Jean-Marie Rotzer
Barbara Blanc	Yves Pessina	Brigitte Neuhaus
Armin Kapetanovic	Stéphanie Skartsounis	Manon Roux